

par des tertres limitrophes d'une sagène de diamètre et de deux archines de haut. Sous le tertre, dans le sol, une archine et demie au-dessous de l'horizon de la terre, doit être placée une base en matière non corruptible revêtue de briques; au-dessus de cette base est fixé un poteau de fer, au milieu d'un tertre en pierres cimentées et recouvertes de terre. Le tertre est entouré d'un petit fossé. A l'extrémité d'en haut du poteau est suspendu l'écusson d'Etat, sous lequel se trouve le numéro du poteau limitrophe. La frontière est tracée en ligne droite de tertre en tertre.

Entre les tertres, la frontière, est marquée par une zone de deux archines de large. De pareils poteaux en fer avec des tertres, doivent être érigés aux bords de grandes routes et des rivières, aux endroits où sera organisé le passage de la frontière. Sur la ligne frontière, de kilomètre en kilomètre, doivent être élevés des tertres aux poteaux en bois et au fondement en pierres cimentées, autour des poteaux sont construites des levées de terre entourées d'un fossé. Au milieu des rivières, la frontière doit être établie d'après les perpendiculaires des lignes magistrales polygonales des deux bords de la rivière. La dérayure entre les poteaux doit être, aux endroits où ce sera possible, marquée par un rempart et des fossés de chaque côté du rempart. Dans les régions boisées, des percées de six sagènes de large doivent être pratiquées sur la frontière. Le lever des plans de la nouvelle zone frontière s'effectue sur la base du canevas trigonométrique, dont les perpendiculaires doivent être calculées d'après les cordonnées. Pour établir préalablement la carte de la frontière on dresse un plan de mensule, à l'échelle d'une demi verste par pouce, sur lequel on marque, avec tous les détails, les points fixés de la frontière et ses inflexions, ainsi qu'une zone de 250 sagènes de large le long des deux côtés de la frontière.

9. Les nouvelles cartes de la frontière doivent être dressées à l'échelle d'une demi verste par pouce, sur la base des coordonnées, calculées d'après les points polygonaux du mesurage spécial, et les plans de mensule. A la carte sont joints le tableau descriptif des signes convenus et une